

**1- Approbation
du rapport de la
Commission locale
d'évaluation des
transferts de
charges de Moulins
Communauté
adopté lors de la
réunion du 26 juin
2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Moulins Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 26 juin 2023, transmis par courrier du Président de la Commission, en date du 18 juillet 2023,

Considérant que la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit, dans son article 66, l'élargissement des compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres pour la gestion du service public de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que la gestion de la compétence « eau » a été maintenue, à compter du 1^{er} janvier 2020, au sein des syndicats pour les communes dont la compétence était gérée auparavant par un syndicat, Moulins Communauté siégeant désormais en représentation-substitution,

Considérant que, par ailleurs, la gestion de la compétence « eau » sur le territoire des communes de Moulins et d'Yzeure a été reprise en régie,

Considérant que le transfert de droit de la compétence « eau » à Moulins Communauté, pour ces deux communes, implique la définition des conditions notamment financières et comptables du transfert, conformément aux articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant que dès lors pour les deux communes de Moulins et d'Yzeure, il est nécessaire de conclure avec chacune, un procès-verbal de transfert, de définir le calcul des charges non transférables et son impact sur les attributions de compensation ; le transfert de compétence étant effectif au 1^{er} janvier 2020, une rétroactivité sur les attributions de compensation depuis cette date est donc effectuée,

Considérant qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 26 juin 2023 afin d'acter les attributions de compensation des Communes de Moulins et d'Yzeure et a remis un document évaluant les nouveaux montants, et joint en annexe,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies
rapport est approuvé par délibérations concordantes de
municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article
collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission
du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_1-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission locale
d'évaluation des charges transférées ci-annexé adopté lors de sa réunion du 26 juin 2023.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Alain DENIZOT



COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_2-DE

2- Modification des statuts de de Moulins Communauté – prise de compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de Moulins Communauté en date du 30 juin 2023 approuvant une modification des statuts de Moulins Communauté intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours »,

Vu le courrier de Moulins Communauté en date du 18 juillet 2023 notifiant la délibération de Moulins Communauté du 30 juin 2023 susvisée et signalant que la Commune dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur cette évolution statutaire,

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2023, Moulins Communauté a décidé de modifier ses statuts en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours », à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'à compter de ce transfert au 1^{er} janvier 2024, toutes les hausses possibles de cette contribution de fonctionnement versée au SDIS au titre de l'article L1424-35 du CGCT seront supportées par MOULINS COMMUNAUTE,

Considérant qu'au titre de l'année 2023, la contribution de la commune au SDIS s'élève à 144 819 €,

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté adoptée par délibération du conseil communautaire 30 juin 2023 en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours », à compter du 1^{er} janvier 2024 et précise de notifier cet avis à Moulins Communauté.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_3-DE

**3- Convention
d'utilisation des
infrastructures
d'éclairage public
pour l'installation
de matériel de
vidéoprotection
avec le SDE03**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire communal, la collectivité souhaite utiliser les infrastructures du réseau d'éclairage public pour la pose de certaines caméras dans le cadre du déploiement d'un système de vidéoprotection,

A cet effet, il convient de signer une convention avec le SDE 03 afin de déterminer les modalités relatives aux conditions d'installation des matériels sur les supports, armoires et fourreaux d'éclairage public, à l'entretien et la maintenance des installations ainsi que les modalités de prise en charge des consommations d'électricité qui seront intégrées dans la consommation éclairage public de la collectivité.

Il est entendu que la commune ne pourra utiliser les infrastructures à d'autres fins que l'installation du matériel de vidéoprotection.

En conséquence, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve** la convention d'utilisation des infrastructures d'éclairage public pour l'installation de matériel de vidéoprotection avec le SDE03 et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26



Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_4-DE

**4- Restauration
scolaire – mise à
jour du règlement
intérieur**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	21
◆ Votants	26

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19 du 17 juin 2021 adoptant le règlement intérieur du service restauration scolaire,

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications ci-dessous au règlement intérieur,

- la modification du chemin d'accès aux menus de la restauration scolaire à partir du site internet de la commune suite à la refonte de celui-ci,
- la précision que les familles ayant des enfants qui fréquentent le service restauration scolaire et le multi-accueil ne peuvent pas cumuler le mode de prélèvement automatique avec un autre mode de paiement au cours d'un même mois car ces 2 services dépendent de la même régie et le logiciel ne peut en faire la distinction,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement intérieur du service restauration scolaire.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_5-DE

**5- Convention
groupement de
commande marché
fournitures
administratives et
scolaires entre la
commune
d'Avermes et la
commune d'Yzeure**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Conformément à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, plusieurs collectivités territoriales peuvent s'associer par la mise en place d'un groupement de commandes. Outil de mise en commun de moyens, il permet de faire grossir les volumes pour en espérer des conditions tarifaires plus avantageuses dans le but de réaliser des économies d'échelle. Pour cela, il est nécessaire que les collectivités membres du groupement d'achat justifient de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans les domaines de fournitures de services ou de travaux.

Considérant que par délibération du 21 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché de prestations de service pour l'achat de fournitures administratives et scolaires entre la commune d'Avermes et la commune d'Yzeure,

Considérant que le marché public de prestations de service conclu à la suite de cette convention arrive à terme le 31 décembre 2023 et qu'il est nécessaire de le renouveler,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché de prestations de service pour l'achat de fournitures administratives et scolaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ;
- **Désigne** Monsieur Jean-Luc ALBOUY, ou en son absence, Madame Carine PANDREAU, membres de la commission d'appel d'offres pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes qui sera prochainement instaurée

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_6-DE

**6- Décision
modificative n°1 –
Budget principal**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le livre III des finances communales de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 8 du 2 février 2023, adoptant le budget primitif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 septembre 2023,

Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 jointe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023			
Dépenses		Recettes	
60 612 Energie	100 000,00	002 report à nouveau	34 674,00
60 622 Carburants	7 000,00	73111 impôts directs	52 636,00
60 623 Alimentations	20 000,00	7411 Dotation forfaitaire	5 300,00
60624 Produits de traitement	-1 300,00	74121 DSR	8 800,00
60632 Fournitures petits Equipements	700,00	74748 Participations communales frais de scolarité	1 140,00
60636 vêtements de travail	600,00	74834 Etat-compensation TF	-15 000,00
615232 Entretien de réseaux	2 400,00	7488 autres attributions	-100 000,00
61551 Entretien matériel roulant	5 000,00		
6156 Maintenance	5 340,00		
6188 autres frais divers	1 600,00		

6226 honoraires	500,00		
6227 frais acte et de contentieux	11 000,00		
6232 Fêtes et cérémonies	2 600,00		
6247 transports collectifs	600,00		
6251 voyages et déplacements	800,00		
64 118 autres indemnités	17 500,00		
6558 autres contributions	1 880,00		
657363 Subventions Budget annexe	11 000,00		
66111 Intérêts des emprunts	4 000,00		
6811 amortissements	12 000,00		
023 virement à la section d'investissement	-215 670,00		
TOTAL Dépenses	- 12 450,00	TOTAL Recettes	- 12 450,00

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_6-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023			
Dépenses		Recettes	
001 déficit d'investissement	-51 416,00	021 virement de la section de fonctionnement	-215 670,00
2031 frais d'études	14 650,00	28188 amortissements	12 000,00
2111 Terrains	1 000,00		
2135 Aménagements des constructions	134 400,00		
2151 Travaux de voirie	5 000,00		
2188 Autres immobilisations	9 400,00		
040 dépenses imprévues	-24 519,00		
2313 Constructions	-		
	292 185,00		
TOTAL Dépenses	-203 670,00	TOTAL Recettes	-203 670,00

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT



7- Décision
Modificative n° 1 –
Budget annexe
ISLEA

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu le livre III des finances communales de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 8 du 2 février 2023, adoptant le budget primitif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 septembre 2023,

Considérant que des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe ISLEA jointe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023			
Dépenses		Recettes	
60612 Gaz électricité	11 000,00	74741 Participation commune	11 000,00
		70688 Locations salle	5000,00
		7062 Entrées spectacles	- 5000,00
TOTAL Dépenses	11 000,00	TOTAL Recettes	- 11 000,00

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_8-DE

8- Contrat de location de la licence IV de débit de boissons

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

En date du 17 juin 2019, la commune d'Avermes a acheté la licence IV de débit de boissons à la société SARL JPF dont le siège social se situe au 66 route de Paris exploitant du bar restaurant « le Relais des Sabottes » suite à sa mise en liquidation judiciaire.

Compte tenu de la demande de Madame BUGETTE Céline gérante de l'établissement le « P'tit scandale » sis 65 route de Paris à Avermes, de louer la licence IV de débit de boissons à la commune et du permis d'exploiter cette licence IV dont cette personne est titulaire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer la licence IV de la commune moyennant en contrepartie le paiement d'un loyer annuel de 250 € suivant les termes du contrat ci-annexé et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_9-DE

9- Isléa : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 approuvant les tarifs d'Isléa pour l'année 2023,

Considérant que l'inflation est à un niveau toujours très élevé,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs applicables à ISLEA,

Vu l'avis des commissions de la vie culturelle en date du 5 juin 2023 et du 14 septembre 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 2% à 3% environ et ainsi approuve les tarifs ci-dessous qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024 :

**ASSOCIATIONS – COMITES D'ENTREPRISES AYANT SON SIEGE SOCIAL
A AVERMES**

PRESTATIONS	2023	2024	ECART €
1^e Activités avec droits d'entrée (dîners dansants, spectacles, bals...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	355,00 €	362,00 €	7,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	217,00 €	221,00 €	4,00 €
Foyer bar	55,00 €	56,00 €	1,00 €
Cuisine avec vaisselle	142,00 €	144,00 €	2,00 €
Cuisine sans vaisselle	55,00 €	56,00 €	1,00 €
2^e Activités sans droit d'entrée en général (manifestations diverses, congrès, arbres de Noël...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	243,00 €	247,00 €	4,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	161,00 €	161,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	142,00 €	142,00 €	2,00 €
Cuisine sans vaisselle	55,00 €	56,00 €	1,00 €
3^e Manifestations avec droits de participation (lotos, concours de belote, concours de tarot, autres jeux...)			
Grande salle + bar + cuisine avec vaisselle	298,00 €	303,00 €	5,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	187,00 €	190,00 €	3,00 €
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n° 3/4/5 - la salle	55,00 €	56,00 €	1,00 €

Immobilisation pour préparation – la demi-journée			
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	33		
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	233,00 €	237,00 €	4,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 000,00 €	1 020,00 €	20,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type concert	33,00 €/H	34,00 €	1,00
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	233,00 €	237,00 €	4,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	177,00 €	180,00 €	3,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_9-DE

ASSOCIATIONS – COMITES D'ENTREPRISES - N'AYANT PAS LEUR SIEGE SOCIAL À AVERMES

PRESTATIONS	2023	2024	ECART €
1° Activités avec droits d'entrée (dîners dansants, spectacles, bals ...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	653,00 €	672,00 €	19,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	366,00 €	376,00 €	10,00 €
Foyer bar	112,00 €	115,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	289,00 €	297,00 €	8,00 €
Cuisine sans vaisselle	116,00 €	119,00 €	3,00 €
2° Activités sans droit d'entrée (manifestations diverses, congrès, arbre de Noël...)			
Grande salle n° 1 avec foyer bar	366,00 €	376,00 €	10,00 e
Journée supplémentaire (forfait)	224,00 €	230,00 €	6,00 €
Cuisine avec vaisselle	289,00 €	297,00 €	8,00 €
Cuisine sans vaisselle	116,00 €	119,00 €	3,00 €
3° Manifestations avec droits de participation (lotos, concours de belote, concours de tarot, autres jeux...)			
Grande salle + bar + cuisine avec vaisselle	533,00 €	548,00 €	15,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	307,00 €	316,00 €	9,00 €
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n° 3/4/5 - la salle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Immobilisation pour préparation - la demi-journée	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	33,00 €/H	34,00 €	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	240,00 €	247,00 €	7,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 009,00 €	1 039,00 €	30,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type « concert »	33,00 €/H	34,00 €	1,00 €

Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	2	70,00 €	247,00 €	
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)		178,00 €	183,00 €	5,00 €


Envoyé en préfecture le 04/10/2023
 Reçu en préfecture le 04/10/2023
 Publié le 04/10/2023
 ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_9-DE

ORGANISMES NON ASSOCIATIFS ET ENTREPRISES
Colloques, congrès, conférences et tous types de réunions professionnelles

PRESTATIONS	2023	2024	ECART €
Grande salle n° 1 avec foyer bar	659,00 €	678,00 €	19,00 €
Journée supplémentaire (forfait)	369,00 €	380,00 €	11,00 €
Foyer bar	113,00 €	116,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	291,00 €	299,00 €	8,00 €
Cuisine sans vaisselle	117,00 €	120,00 €	3,00 €
Immobilisation pour préparation - la demi-journée	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Utilisation des salles annexes n°3/4/5 – la salle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
FORFAITS			
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	33,00 €/H	34,00 €/H	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 019,00 €	1 049,00 €	30,00 €
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type « concert »	33,00 €/H	34,00 €	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	242,00 €	249,00 €	7,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	180,00 €	185,00 €	5,00 €

ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

PRESTATIONS	2023	2024	ECART €
Grande salle + foyer bar	1 071,00 €	1 103,00 €	32,00 €
Jour supplémentaire (forfait)	577,00 €	594,00 €	17,00 €
Foyer bar	113,00 €	116,00 €	3,00 €
Cuisine avec vaisselle	291,00 €	299,00 €	8,00 €
Cuisine sans vaisselle	117,00 €	120,00 €	3,00 €
Immobilisation de la salle pour préparation :			
La demi-journée	291,00 €	299,00 €	8,00 €
La journée	441,00 €	454,00 €	13,00 €
FORFAITS			
Utilisation des salles annexes n°3/4/5 par salle	57,00 €	58,00 €	1,00 €
Mise en place et remise en état de la salle par les services municipaux (salaire horaire par agent appliqué au prorata du temps passé)	33,00 € / H	34,00 €	1,00 €
Forfait utilisation sono de type « conférence » (comprenant 6h, technicien préparation et présence technique)	242,00 €	249,00 €	11,00 €

Forfait utilisation sono de type « concert » modèle C. Heil (comprenant une sonorisation façade avec 6 retours de scène)	1 0	Envoyé en préfecture le 04/10/2023	
		Reçu en préfecture le 04/10/2023	
		Publié le 04/10/2023 9,00 €	
		ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_9-DE	
Présence d'un technicien pour le forfait utilisation sono de type concert »	33,00 € / H	34,00 €	1,00 €
Forfait utilisation éclairage scénique (comprenant 8h : technicien / préparation et présence technique)	242,00 €	249,00 €	7,00 €
Forfait utilisation vidéo projecteur (comprenant 3h : technicien / préparation et présence technique)	180,00 €	185,00 €	5,00 €
Si utilisation supérieure au forfait, facturation des heures supplémentaires	33,00 € / H	34,00 € / H	1,00 €

Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Signé
 Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_10-DE

**10- Subvention
exceptionnelle 2023-
Association SCA
TENNIS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	21
◆ Votants	26

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par M. HUGUET, Président de l'association SCA TENNIS, afin de participer aux dépenses liées au concours du cheval de trait qui s'est déroulé les 26 et 27 août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 25 septembre 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une somme de 350 € à l'association SCA TENNIS à titre exceptionnel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée » qui a été adoptée lors du vote du budget primitif

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT



11- Convention
d'adhésion à la
mission de référent
déontologue des élus
locaux du Centre de
Gestion de la
Fonction Publique
Territoriale de
l'Allier

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local qui prévoit que chaque élu local doit être en mesure à compter du 1^{er} juin 2023 de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520,

Vu la lecture et la diffusion de la charte de l' élu local intervenue par délibération du 27 mai 2020,

Considérant qu'à compter du 1^{er} juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal,

Considérant que les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Considérant que le Centre de Gestion de l'Allier (CDG03) propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent de pouvoir désigner le référent déontologue élus du CDG03 comme référent déontologue pour leurs élus,

Considérant que la rémunération du référent déontologue sera assurée par le CDG03 dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, soit 80 € par dossier traité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De désigner** le référent déontologue du Centre de Gestion de l'Allier comme référent déontologue des élu locaux de la commune d'Avermes ;

- **De confier** au Centre de Gestion de l'Allier, le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire ;

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

- **D'approuver** la convention d'adhésion annexée et de définir les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions ainsi que la charte déontologique.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer avec le Cer

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_11-DE

Pour extrait conforme,

Le maire,

Signé

Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_12-DE

12- Demande de mise en place de conteneurs semi-enterrés – Points d'Apports Volontaires SICTOM Nord Allier

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

La commune d'Avermes a rencontré le SICTOM Nord Allier pour étudier la possibilité de moderniser la collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) et ainsi remplacer les colonnes aériennes existantes ou des bacs existants par des points semi-enterrés.

Suite à l'avis favorable rendu sur la faisabilité technique et la pertinence de ces propositions, la commune d'Avermes entend désormais officialiser sa demande sur certains secteurs ciblés de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'inscrire dans cette démarche et de solliciter la création de colonnes semi-enterrées pour l'année 2024 sur les sites suivants :

- Arrière des Portes d'Avermes
- Rue Pasteur
- Mairie

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_13-DE

**13- Demande
d'incorporation des
ouvrages
d'assainissement de
la phase 1 de la ZAC
Cœur de ville dans le
patrimoine
communautaire**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Dans le cadre de la rétrocession des espaces publics de la phase 1 de la ZAC Cœur de ville pour laquelle le conseil municipal a approuvé le principe par délibération du 23 juin 2023, un procès-verbal de remise des ouvrages a été conclu entre la commune d'Avermes et ASSEMBLIA le 4 juillet 2023.

Au titre des équipements constituant les VRD de la phase 1 de la ZAC Cœur de ville listés dans le procès-verbal, les réseaux d'assainissement définis par des plans et dessins ont été remis à la commune d'Avermes qui en assure désormais la garde et doit procéder au transfert de ces ouvrages aux concessionnaires de réseaux compétents.

Vu l'avis favorable des gestionnaires de réseaux consultés dont celui rendu par Moulins Communauté concernant les réseaux d'assainissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le transfert des réseaux d'assainissement de la phase 1 de la ZAC Cœur de ville dans le patrimoine communautaire et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT



**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_14-DE

SLO

**14- Acquisition
d'une partie de la
parcelle AP 159
située « La Grande
Rigollée » entre la
commune
d'Avermes et
l'indivision
PONCET**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les négociations entre l'indivision PONCET et la commune d'Avermes pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AP 159 sise « La Grande Rigollée » pour une superficie totale de 200 mètres carrés environ au prix de 12 € par mètre carré,

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'acquérir** pour un montant de 2 400 euros environ auprès de l'indivision PONCET, une partie de la parcelle AP 159 située « La Grande Rigollée » d'une superficie totale de 200 mètres carrés environ.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte à venir ainsi que tous documents afférents à ce dossier



Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 003-210300133-20230928-CM_20232809_15-DE

**15- Don
exceptionnel 2023
pour la population
du Maroc**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER, (pouvoir à Pascal MARIDET), Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Emilie FOREST, Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE) Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nombre de conseillers

- ◆ En exercice 27
- ◆ Présents 21
- ◆ Votants 26

Cyril JUNEK, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Suite au séisme de magnitude 7 qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023, on déplore des milliers de victimes et de blessés. Les ONG françaises et internationales apportent des réponses d'urgence en étant présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

Face à ce drame et compte tenu du lien fort qui lie la commune d'Avermes aux communautés marocaines dans le cadre du jumelage avec la commune de M'Kam Tolba, il est proposé d'apporter notre contribution pour assurer une action durable d'aide aux Marocains dans cette période difficile.

Le FACECO, fonds d'actions extérieures des collectivités territoriales, permet d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires dont celles du Maroc. Ce fonds de concours est géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un don exceptionnel de 500 euros pour les populations Marocaines victimes de ce séisme et d'autoriser Monsieur le Maire à prélever cette somme le budget principal 2023.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Alain DENIZOT

